



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

**9856<sup>e</sup>** séance

Lundi 10 février 2025, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Fu Cong . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Koudri
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Lassen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Shea
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Jaraud-Darnault
	Grèce . . . . .	M. Sekeris
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Pakistan . . . . .	M. Akram
	Panama . . . . .	M. Alfaro de Alba
	République de Corée . . . . .	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Eckersley
	Sierra Leone . . . . .	M. George
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Somalie . . . . .	M. Osman

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; et M<sup>me</sup> Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Voronkov.

**M. Voronkov** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité le vingtième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2025/72). J'ai le plaisir d'être accompagné par la Sous-secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M<sup>me</sup> Natalia Gherman, pour présenter ce rapport, qui a été élaboré conjointement par nos bureaux. Je tiens également à remercier M. Colin Smith, Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, de sa contribution à la préparation de ce rapport.

Le paysage du terrorisme évolue et exige une action collective et multilatérale, car les attaques terroristes font peser une menace sur la vie, le bien-être et les libertés et droits fondamentaux des individus. Malgré les efforts constants déployés par les États Membres et les partenaires internationaux et régionaux pour lutter contre le terrorisme, Daech continue de faire preuve de résilience et d'adapter son mode opératoire.

La situation instable en République arabe syrienne est très préoccupante, d'autant plus qu'il existe un risque que des stocks d'armes de pointe tombent aux mains de terroristes. La Badiyah syrienne a continué de servir de centre pour la planification des opérations extérieures de Daech et d'être une région d'une importance cruciale pour les activités de l'entité. Cette instabilité touche également les camps, les centres de détention et d'autres installations dans le nord-est du pays. Selon des estimations, 42 500 personnes, certaines ayant des liens présumés avec Daech, dont 17 700 ressortissants irakiens et 16 200 ressortissants syriens, ainsi que 8 600 ressortissants étrangers, sont toujours détenues.

Malheureusement, le rythme général des rapatriements a considérablement faibli au cours de la période considérée. D'après les informations disponibles, seuls cinq États Membres ont rapatrié plus de 760 personnes d'Iraq et de République arabe syrienne. Le Gouvernement irakien a rapatrié environ 400 enfants irakiens du nord-est de la République arabe syrienne vers un centre de réadaptation. Je voudrais féliciter l'Iraq du rôle moteur qu'il a joué pour faciliter le retour de ses citoyens du nord-est de la Syrie. Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils facilitent le rapatriement sûr, librement consenti et dans la dignité de leurs ressortissants qui demeurent piégés dans ces camps et installations.

L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) a continué de poser une importante menace terroriste en Afghanistan, dans la région et au-delà. Outre

des attentats en Afghanistan, les partisans de l'EIL-K ont également préparé des attentats en Europe et ont cherché activement à recruter des personnes dans des États d'Asie centrale. Par ailleurs, de petits nombres de combattants terroristes étrangers auraient continué de se rendre en Afghanistan. Je voudrais rappeler l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États Membres pour qu'ils s'unissent pour empêcher que l'Afghanistan ne redevienne un foyer d'activités terroristes.

En Afrique subsaharienne, Daech et ses affiliés ont continué d'intensifier leurs opérations et d'étendre leur contrôle territorial. La situation est profondément préoccupante en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où des groupes affiliés à Daech et d'autres groupes terroristes ont intensifié leurs attaques, notamment contre des écoles au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'État islamique du Grand Sahara et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » continuent de sévir et de recruter des combattants au-delà des frontières.

En Afrique de l'Est, Daech en Somalie a réussi à recruter des combattants terroristes étrangers, et le bureau Karrar continue d'être un centre financier et de coordination essentiel de Daech dans la région.

En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées ont conservé leur résilience malgré les opérations militaires menées par les forces congolaises et ougandaises et ont perpétré des attaques épouvantables qui ont fait plus de 300 victimes civiles.

La résilience des groupes terroristes souligne la nécessité d'une collaboration internationale soutenue. Les États Membres doivent donner la priorité à des réponses globales et à long terme qui s'attaquent aux conditions conduisant au terrorisme tout en renforçant l'état de droit et en faisant respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'ONU continue d'adapter et d'ajuster son soutien au renforcement des capacités face à l'évolution de la menace posée par Daech et les groupes qui lui sont affiliés.

À cet égard, je voudrais mettre en évidence quatre domaines d'action prioritaires.

Premièrement, l'Afrique subsaharienne étant devenue l'épicentre du terrorisme mondial, nous avons donné la priorité au soutien au renforcement des capacités du continent. L'année dernière, mon bureau a augmenté de 16 % son assistance technique. Ainsi, notre Programme mondial sur les cellules de fusion a dispensé une formation spécialisée à 124 analystes issus de 21 États Membres africains. Le Programme mondial de protection des cibles vulnérables a fourni un soutien personnalisé à cinq nouveaux bénéficiaires africains, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Mauritanie et le Sénégal, afin d'améliorer la sécurité des infrastructures critiques et des cibles vulnérables.

Deuxièmement, compte tenu de la situation dans le nord-est de la Syrie, l'ONU continue de conseiller et de soutenir les États Membres dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour poursuivre en justice, réadapter et réintégrer les individus associés à des groupes terroristes. En Iraq, mon bureau a dispensé une formation et des conseils et fourni du matériel pour contribuer à l'enregistrement et à la sélection des adultes souhaitant être rapatriés du camp de Hol, en étroite coordination avec d'autres entités des Nations Unies. En Asie centrale, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont contribué à l'organisation de la deuxième réunion du Conseil régional d'experts pour l'Asie centrale sur la réadaptation et la réintégration des personnes de retour de zones de conflit. En ce qui concerne les rapatriés, il importe de rappeler que de nombreuses personnes qui se trouvent actuellement dans des camps en République arabe syrienne et en Iraq ont en fait fui la violence de Daech. Il est donc primordial que nous continuions à faire porter la voix des victimes afin qu'un soutien durable soit apporté aux victimes

du terrorisme. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé, en collaboration avec le Gouvernement espagnol, la Conférence internationale sur les victimes du terrorisme en octobre 2024, à laquelle 66 pays ont participé.

Troisièmement, nous devons continuer de renforcer la sécurité aux frontières pour empêcher les déplacements de terroristes. En novembre 2024, mon bureau s'est associé aux Gouvernements koweïtien et tadjik, dans le cadre du processus de Douchanbé, pour organiser une conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et la mise en place de mécanismes souples de sécurisation des frontières. La Déclaration de Koweït sur la sécurité et la gestion des frontières souligne l'importance que revêtent la coopération multilatérale et les mesures innovantes concernant la sécurité des frontières. Dans le même temps, notre initiative phare, le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, a continué à se développer, avec 63 États Membres bénéficiaires qui utilisent de plus en plus le logiciel goTravel pour collecter et traiter les données des passagers afin de détecter et de prévenir les déplacements de terroristes.

Quatrièmement, nous continuons d'aider les États Membres à exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies. En novembre, nous avons lancé l'initiative CT TECH+ en collaboration avec INTERPOL et l'Union européenne afin de fournir un soutien adapté pour lutter contre l'utilisation abusive des nouvelles technologies à des fins terroristes. En outre, mon bureau a dispensé une formation opérationnelle à plus de 100 fonctionnaires en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest pour leur permettre d'utiliser des systèmes de drones afin de lutter contre le terrorisme et de sécuriser les frontières.

Le terrorisme demeure une menace grave et en évolution constante, qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales, et qu'aucun État ne peut affronter seul. Une coopération multilatérale soutenue reste essentielle pour lutter efficacement contre le terrorisme. Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté en septembre 2024, les États Membres ont renouvelé leur engagement à faire en sorte qu'à l'avenir, le monde soit exempt de terrorisme, et ont mis l'accent sur des approches de lutte contre le terrorisme mobilisant tous les pouvoirs publics et l'ensemble de la société. L'ONU, par l'entremise du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continue d'appuyer fermement les États Membres à cet égard. En travaillant de concert, nous pouvons faire face à l'évolution de cette menace et bâtir un avenir plus sûr.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Gherman.

**M<sup>me</sup> Gherman** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité au sujet du vingtième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2025/72). Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, et M. Colin Smith, Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ainsi que nos partenaires des Nations Unies de leur étroite collaboration sur ce rapport.

Les défis posés par Daech restent complexes, les problèmes humanitaires, de sécurité et de gouvernance persistant dans les régions touchées par ses activités. La crise humanitaire et en matière de sécurité dans le nord-est de la République arabe syrienne reste dramatique, plus de 40 000 personnes étant confinées dans des camps et des centres de détention surpeuplés, avec des abris inadéquats et un accès limité à l'eau potable et à l'assainissement. Au-delà du Moyen-Orient, Daech continue de

s'adapter et profite des conflits en cours, et les régions sont frappées par une instabilité croissante.

Comme l'a indiqué la Vice-Secrétaire générale au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.9842), après avoir dévasté de si nombreuses régions pendant plus d'une décennie, Daech et d'autres groupes terroristes représentent aujourd'hui la menace la plus importante pour la paix, la sécurité et le développement durable sur l'ensemble du continent africain. Les groupes terroristes armés tels que la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » exploitent les conditions fragiles pour recruter et utiliser des enfants, commettre des enlèvements et attaquer des écoles et des hôpitaux. Au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, les opérations centralisées de Daech continuent de proliférer alors que la coopération régionale diminue.

Comme le soulignent les récents rapports de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, le rôle des pôles financiers régionaux utilisés par Daech et les groupes qui lui sont affiliés a également pris de l'ampleur. Pour faire face à ces menaces, il faut adopter une approche centrée sur la prévention, fondée sur le respect des droits humains et dont la coopération régionale est la clé de voûte.

L'ONU continue d'aider les États Membres à lutter contre la menace posée par Daech. Au nom du Comité contre le terrorisme, la DECT s'est rendue l'année dernière en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, en Mauritanie et en République-Unie de Tanzanie, ainsi que dans d'autres régions touchées, afin d'évaluer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

La DECT vient d'achever une visite d'évaluation en Somalie. Ces évaluations ont mis en évidence des pratiques prometteuses, telles que l'adoption d'approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics pour lutter contre le terrorisme et les efforts déployés pour remédier aux conditions qui alimentent l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Dans le même temps, les évaluations du Comité ont également révélé des problèmes persistants, notamment des lacunes en matière de sécurité aux frontières, des déficiences persistantes dans les plans nationaux de lutte contre le financement du terrorisme et la nécessité de renforcer la collaboration régionale pour contrer la nature transnationale des activités de Daech. Les responsables ghanéens et ivoiriens ont souligné que l'ONU devait contribuer à renforcer la coopération régionale, qui est essentielle pour contrer l'expansion de la menace terroriste vers le sud.

D'autres efforts menés par l'ONU se concentrent sur le renforcement des interventions humanitaires et l'amélioration des cadres institutionnels. L'ONU facilite l'obtention de documents d'état civil et la réintégration des personnes déplacées au Moyen-Orient, même si le rythme des rapatriements s'est considérablement ralenti. Fait tout aussi important, les programmes de poursuites, réadaptation et réintégration restent la pierre angulaire de ces efforts. Des initiatives adaptées ont permis de renforcer les efforts de réadaptation dans les prisons et mettent l'accent sur les services de réintégration socioéconomique au niveau local, en particulier pour les adolescents vulnérables. Parallèlement, il reste essentiel de faciliter l'application du principe de responsabilité pour les infractions terroristes et de promouvoir le respect des droits humains en matière de lutte contre le terrorisme. La fin du mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes marque une étape importante, laissant en héritage un impressionnant soutien judiciaire et de précieuses archives qui pourraient être utilisées dans le cadre de procédures judiciaires à l'avenir. En outre, des progrès considérables ont été accomplis pour aider les États Membres à lutter contre le financement du terrorisme.

Conformément à la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, le Comité contre le terrorisme

a adopté le mois dernier les principes directeurs non contraignants relatifs à la prévention, à la détection et à la répression de l'utilisation des technologies financières nouvelles et émergentes à des fins terroristes, également connus sous le nom de Principes directeurs de l'Algérie. Ces principes directeurs, qui ont été élaborés avec l'appui de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, soulignent l'importance d'une approche globale et fondée sur les risques, et fournissent des orientations pratiques aux États Membres. Afin de sensibiliser les États Membres et les partenaires d'exécution à l'évolution des menaces liées au financement du terrorisme, la Direction exécutive a publié en novembre 2024 un rapport mettant en évidence l'évolution des méthodes utilisées par les combattants terroristes étrangers pour financer leurs activités au cours des 10 dernières années. La Direction exécutive participe également à des projets communs avec le Groupe d'action financière à cet égard et a soutenu les initiatives pertinentes de renforcement des capacités d'autres entités du Pacte mondial, y compris une initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au Mozambique, grâce à laquelle tout récemment, pour la première fois, des poursuites engagées dans une affaire de financement du terrorisme ont abouti.

Ces efforts collectifs soulignent l'importance d'une réponse concertée et souple face à l'évolution de la menace posée par Daech. La capacité du groupe à exploiter l'instabilité souligne la nécessité d'une coopération internationale soutenue. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en collaboration avec les États Membres et d'autres partenaires et entités des Nations Unies, reste déterminée à faire en sorte que nos efforts permettent de relever les nouveaux défis.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Gherman de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Shea** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je participe à une séance du Conseil sous votre direction, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence, et je salue et remercie une fois encore l'Algérie de son leadership le mois dernier. Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Natalia Gherman de leur préparation conjointe du vingtième rapport sur Daech (S/2025/72) et de leurs exposés.

La lutte contre Daech et d'autres groupes terroristes à travers le monde est une priorité absolue pour l'administration Trump. Le Président Trump a déjà pris des mesures décisives, en collaboration avec le Gouvernement somalien, en ordonnant des frappes aériennes de précision contre Daech en Somalie le 1<sup>er</sup> février. Le message du Président Trump est clair : les États-Unis sont toujours prêts à localiser et à éliminer les terroristes qui menacent les États-Unis et leurs alliés.

Les attaques menées par Daech au Sahel sont de plus en plus fréquentes et meurtrières, et la région est désormais celle qui enregistre le plus grand nombre de décès liés à des actes de terrorisme au monde. Les factions de Daech en Somalie, au Sahel et en Afrique de l'Ouest constituent donc collectivement une menace grave pour la stabilité et la prospérité de l'Afrique. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les groupes affiliés à Daech en Asie centrale, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), représentent également une menace grave au niveau mondial. Nous restons préoccupés par la capacité de l'EIIL-K à planifier et à mener des attaques, et par la poursuite de ses campagnes de recrutement, en particulier en Afghanistan et au Pakistan. Nous suivons également de près la situation en Syrie. Les États-Unis veulent que la stabilité et la sécurité règnent dans la région, et nous voulons une Syrie qui vit en paix avec ses voisins, qui respecte les droits humains et qui interdit aux terroristes d'utiliser son territoire comme refuge.

Les États-Unis exhortent les États Membres à rapatrier rapidement et à poursuivre, le cas échéant, leurs ressortissants qui figurent parmi les combattants terroristes étrangers qui se trouvent actuellement dans des centres de détention dans le nord-est de la Syrie. Il ne faut pas laisser ces personnes grossir les rangs de Daech. Les États-Unis sont déterminés à empêcher que la Syrie ne soit utilisée comme une base par Daech, par des terroristes soutenus par l'Iran ou par d'autres groupes terroristes qui font peser des menaces sur la région. La destruction complète et vérifiable du programme d'armes chimiques de la Syrie est indispensable pour assurer la sécurité et la stabilité de la région et pour garantir que ces armes ne soient pas utilisées à des fins terroristes. Il faut impérativement amener les auteurs d'attaques terroristes et d'autres activités terroristes à répondre de leurs actes pour lutter contre le terrorisme et empêcher que ces actes ne se reproduisent à l'avenir. Dans cette optique, nous exhortons les membres du Conseil à prendre des mesures et à convenir, au sein du Comité créé par la résolution 1267 (1999), d'inscrire d'autres groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida sur la liste, pour leur imposer des sanctions à l'échelle mondiale, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et un embargo sur les armes. Nous encourageons en outre les États Membres à jouer un rôle actif et au moment opportun dans l'actualisation et l'application des sanctions prévues par la résolution 1267 (1999) pour lutter contre Daech et Al-Qaida. L'argent est le nerf de la guerre pour les terroristes. Nous devons renforcer nos efforts collectifs pour endiguer les flux de ressources à destination des terroristes et des groupes terroristes.

Enfin, comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le terrorisme doivent aller au-delà des stratégies axées sur la sécurité et être associées à des approches globales visant à faire en sorte que la menace terroriste n'émerge ou ne ressurgisse pas. Les mesures prises par les États Membres pour faire face à cette grave menace contre la paix et la sécurité internationales doivent être conformes à l'état de droit, respecter les droits humains et ne pas servir de prétexte pour réduire au silence les dissidents politiques.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Natalia Gherman de leurs exposés.

Le terrorisme représente toujours une menace grave et urgente pour la paix et la sécurité internationales. Le mois dernier encore, nous nous sommes réunis dans cette salle pour discuter des effets de plus en plus dévastateurs du terrorisme sur le continent africain (voir S/PV.9842). L'un des points importants à retenir de ce débat est que le terrorisme évolue. En effet, les moyens utilisés pour mener des activités terroristes et leurs motivations ont changé, les liens entre les groupes criminels et terroristes se sont resserrés, et le recours aux technologies de l'information et des communications, y compris aux plateformes de jeux et de médias sociaux, s'est intensifié dans le but de renforcer les ressources et le recrutement et de favoriser la radicalisation. Les technologies modernes sont également détournées pour coordonner des attaques.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a largement rendu compte du risque accru de radicalisation et de recrutement en ligne, en ciblant les jeunes et les mineurs, et de l'utilisation croissante des crypto-monnaies par Daech. Le vingtième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2025/72) tire également la sonnette d'alarme quant à l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle par des groupes terroristes, compte tenu de l'accès généralisé à la technologie de pointe et de l'application à titre expérimental de l'intelligence artificielle. Le fait que des États Membres ont signalé une diminution de l'âge moyen des personnes radicalisées est également alarmant.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières. Il ne se limite pas à un groupe, un pays ou une région spécifique. S'attaquer uniquement aux problèmes de sécurité

ne permettra pas de trouver des solutions durables. La lutte contre le terrorisme nécessite une approche globale et intégrée. Dans ce contexte, le Guyana salue les efforts déployés par la communauté internationale et les organisations régionales et sous-régionales pour aller au-delà des seules préoccupations en matière de sécurité et renforcer la coopération afin de repérer les causes liées au développement et de proposer des solutions. Les liens entre la pauvreté, les inégalités et la marginalisation, d'une part, et le terrorisme et l'extrémisme violent, d'autre part, sont indéniables. Pour lutter contre ces causes profondes, nous devons donc continuer de privilégier les initiatives socioéconomiques qui renforcent les communautés, améliorent les possibilités d'éducation et créent des emplois utiles, en particulier pour nos jeunes. La pauvreté et la vulnérabilité qui en découle pour nos jeunes faute de perspectives d'une vie meilleure créent un terreau fertile pour le recrutement par les terroristes. Nous constatons également que les médias et la société civile, y compris les milieux universitaires et les groupes confessionnels, jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui peut l'alimenter.

Le Guyana prend acte, pour s'en féliciter, des efforts déployés par l'ONU pour continuer à soutenir les États Membres, notamment dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Grâce à nos efforts combinés, nous avons constaté de nets progrès dans la criminalisation des infractions terroristes, l'échange de renseignements, la sécurité aux frontières, la coopération interrégionale et internationale, les politiques et interventions en matière de prévention et l'amélioration des stratégies de lutte contre le terrorisme, entre autres domaines.

Malgré ces accomplissements, notre objectif d'éliminer ce fléau ne peut être atteint sans véritables progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Nous devons veiller à ce que le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) accélère la mise en œuvre des ODD, comme cela était prévu. Nous pourrions ainsi renforcer les mesures préventives en nous attaquant aux causes profondes du terrorisme, notamment la pauvreté et la marginalisation. En outre, nos efforts doivent englober le soutien aux victimes du terrorisme. Nous devons leur fournir l'assistance nécessaire et veiller à ce que leur voix soit entendue. Les responsables doivent répondre de leurs actes et la justice doit être rendue.

Pour terminer, réaffirmons notre engagement à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La sécurité et le bien-être de notre population sont en jeu. Ensemble, nous pouvons construire un monde plus sûr pour les générations futures.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés détaillés.

Le 21 janvier dernier, dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, l'Algérie a organisé une séance de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique (voir S/PV.9842) pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation catastrophique résultant de l'expansion du terrorisme sur notre continent. La séance a marqué une étape importante dans notre approche collective pour contrer cette menace, comme en témoigne la déclaration du Président adoptée par le Conseil (S/PRST/2025/2), qui prend note du dispositif institutionnel de lutte antiterroriste de l'Union africaine et de la nomination du Champion de l'Union africaine pour ce qui est de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique. En outre, le Secrétaire général y est prié de fournir annuellement des informations actualisées sur l'action que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies mènent conjointement. Cela montre que la communauté internationale reconnaît l'urgence de la situation et l'importance des réponses menées sous la houlette de l'Afrique.

L'importance de la séance et ses résultats sont également mis en évidence dans les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2025/72) que nous examinons aujourd'hui et qui brosse un tableau très inquiétant des menaces terroristes, en particulier en Afrique. Le rapport rend clairement compte de ce que nous constatons sur le terrain. La lutte contre le terrorisme en Afrique, en particulier au Sahel, est menée contre des groupes lourdement armés et bien équipés qui ont recours à des stratégies militaires avancées. Les méthodes de financement de plus en plus complexes utilisées par ces groupes terroristes sont particulièrement préoccupantes. Elles comprennent des moyens conventionnels, tels que la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et les enlèvements contre rançon, ainsi que les nouvelles technologies et les innovations financières. Cela souligne l'importance des Principes directeurs de l'Algérie récemment adoptés par le Comité contre le terrorisme pour faire face à ces défis.

Dans ce contexte, je voudrais souligner les points clefs suivants.

Premièrement, il convient de promouvoir la coordination entre les États Membres, les organisations régionales et les entités des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. L'évolution des menaces, y compris celles liées aux nouvelles technologies et méthodes de financement, exige une coopération internationale renforcée.

Deuxièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes. Le rapport du Secrétaire général explique comment les groupes terroristes exploitent le sous-développement, l'instabilité politique et la marginalisation. C'est pourquoi notre réponse doit combiner des mesures de sécurité et des initiatives de développement, tout en se concentrant sur la création de possibilités pour toutes les composantes de la société.

Troisièmement, l'utilisation croissante de technologies avancées par les groupes terroristes nécessite une réponse internationale coordonnée pour empêcher leur emploi à des fins terroristes, tout en garantissant le respect de la loi.

L'expérience de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme montre que le succès de ces efforts nécessite des institutions fortes, des stratégies de réponse globales, l'unité nationale, de la résilience et de la détermination.

Pour terminer, l'Algérie réaffirme son engagement à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Algérie est prête à partager son expérience pour promouvoir des approches globales qui conjuguent les mesures de sécurité et les stratégies de prévention.

**M<sup>me</sup> Lassen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter d'une menace qui reste plus urgente que jamais, à savoir la capacité continue de Daech à s'adapter, à exploiter l'instabilité et à étendre son influence. Nos intervenants ont été clairs : malgré des décennies d'efforts internationaux, Daech n'a pas disparu.

Je souhaite mettre l'accent sur trois éléments clefs.

Premièrement, nous ne devons pas sous-estimer la capacité de Daech à exploiter l'instabilité à travers le monde. En Syrie, la chute du régime d'Al-Assad a marqué la fin de plus d'un demi-siècle de dictature brutale et répressive. À l'aube d'un nouveau jour, nous devons collectivement nous efforcer d'éviter que Daech et d'autres groupes terroristes ne profitent d'un vide sécuritaire. La libération éventuelle de terroristes détenus et la résurgence potentielle des réseaux de Daech font peser de graves risques sur la Syrie, le Moyen-Orient et le reste du monde. Le Danemark demande instamment à tous les acteurs d'agir de manière responsable et d'éviter

toute action susceptible de déstabiliser davantage la situation. À cet égard, le maintien de la sécurité autour des camps et des centres de détention, la fourniture d'une aide humanitaire indispensable, la lutte contre les causes profondes du recrutement de Daech et la réduction de la radicalisation sont des outils importants pour empêcher la réapparition de ce groupe.

Au-delà de la Syrie, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-PK) reste une menace majeure en Afghanistan et dans l'ensemble de la région. Des attaques à la propagande en passant par le recrutement, le groupe cherche activement à étendre son influence en Asie centrale, tentant de déstabiliser la région. Ses opérations extérieures, y compris les attentats en Europe, soulignent la nécessité de renforcer la coopération régionale, l'échange de renseignements et la coordination de la lutte contre le terrorisme. La perturbation des réseaux financiers, de la propagande et des capacités opérationnelles de l'EIIL-PK doit rester une priorité. Dans toute l'Afrique, Daech étend son empreinte, alimentant l'instabilité et l'insécurité et commettant de graves violations des droits humains. Dans tout le Sahel et de plus en plus dans les États voisins de l'Afrique de l'Ouest côtière, du bassin du lac Tchad et de l'Afrique centrale, le groupe prospère grâce à l'instabilité et à la faiblesse de la gouvernance. Dans la Corne de l'Afrique, la présence croissante de combattants étrangers de Daech, empruntant des itinéraires terrestres, est de plus en plus préoccupante. Dans le même temps, les nouveaux liens entre les groupes terroristes et la piraterie soulèvent de nouvelles inquiétudes pour la sûreté maritime, ce qui souligne l'urgence de consolider la coopération régionale, notamment en renforçant les contrôles aux frontières et en améliorant l'échange de renseignements.

Deuxièmement, il est facile de se décourager face à une menace qui ne cesse d'évoluer malgré des années d'efforts pour la prévenir et la contrer. Nous avons investi des ressources importantes dans la lutte contre Daech, avons accordé beaucoup d'attention à cette question et avons considérablement coordonné nos efforts à cet égard. Le fait que la menace persiste ne signifie pas que nous avons échoué. Le rapport du Secrétaire général (S/2025/72) souligne les progrès importants réalisés et les enseignements tirés de notre expérience. Dans le même temps, nous devons rester vigilants et souples. Daech s'est adapté. Il a conservé des réserves financières. Il a mis en place un solide réseau de propagande en utilisant les nouvelles technologies. Il ne suffit pas de continuer à utiliser les mêmes approches. Nous devons constamment réévaluer et affiner nos stratégies ; si nous sommes lents et rigides, Daech aura toujours une longueur d'avance.

Troisièmement, la position du Danemark est claire : une réponse efficace contre le terrorisme doit aller au-delà des mesures de sécurité. L'état de droit, une participation inclusive et effective et les droits humains ne sont pas des obstacles à la lutte contre le terrorisme ; ils en sont le fondement même. Lorsque nous compromettons ces principes, nous affaiblissons à la fois notre crédibilité et l'efficacité à long terme de nos efforts. Il est indispensable d'adopter une approche globale qui associe des mesures de sécurité efficaces à la prévention tout en s'attaquant aux causes profondes du terrorisme dans le cadre des droits humains et d'institutions solides ancrées dans l'état de droit. La lutte contre la radicalisation nécessite non seulement des mesures militaires et répressives, mais aussi des investissements dans l'éducation, les perspectives économiques et la résilience des communautés. Pour favoriser la stabilité à long terme, il est primordial de faire respecter les droits fondamentaux et de renforcer les institutions qui promeuvent la justice et l'application du principe de responsabilité. Une coopération efficace avec les acteurs locaux, les jeunes et la société civile, ainsi que la prise en compte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont autant d'éléments essentiels à un succès durable.

Pour terminer, je voudrais dire qu'étant donné que Daech demeure une menace en évolution, notre réponse doit être résolue mais adaptable. Nous devons avoir le

courage de réévaluer notre approche lorsque les circonstances changent, au lieu de nous contenter de renforcer les efforts existants. Le Danemark continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux pour mettre en place une stratégie antiterroriste souple, axée sur les résultats et fermement ancrée dans nos valeurs communes.

**M. Sekeris** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés détaillés et de leurs observations éclairantes le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M<sup>me</sup> Gherman.

Qu'il me soit permis de souligner les cinq points essentiels suivants.

Premièrement, nous restons très préoccupés, encore plus pour des raisons de proximité géographique, par la radicalisation observée dans l'ensemble du Moyen-Orient. À cet égard, les communautés religieuses et ethniques du Moyen-Orient doivent faire l'objet d'une attention particulière, car elles figurent parmi les principales cibles du terrorisme. En particulier, la situation en Syrie reste vivement préoccupante. L'instabilité qui a suivi la chute du Gouvernement syrien le 8 décembre 2024 entraîne un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par Daech et d'autres groupes terroristes. À cet égard, il faut déployer des efforts urgents pour garantir que les stocks d'armes de pointe, y compris les systèmes de drones, ne tombent pas entre les mains de terroristes. Parallèlement, il faut fournir une aide humanitaire, non seulement en raison des conditions humanitaires désastreuses, en particulier dans les centres de détention et les camps du nord-est du pays, mais aussi en tant que condition *sine qua non* pour que les efforts de lutte contre le terrorisme soient efficaces. La résolution 2761 (2024) nous dote d'un cadre institutionnel complet. Malgré les changements radicaux en Syrie, la Grèce réaffirme son appui à la résolution 2254 (2015). Dans cet esprit, nous réaffirmons la nécessité d'une feuille de route politique, qui prévoit notamment une réforme constitutionnelle, la tenue d'élections libres et régulières et une gouvernance inclusive. C'est le seul moyen d'éliminer non seulement Daech, mais aussi le terrorisme en général.

Deuxièmement, nous ne devons pas négliger les actes terroristes en mer et leurs graves répercussions sur la sûreté maritime. La perturbation des chaînes d'approvisionnement, les graves restrictions à la liberté de navigation et la déstabilisation de régions maritimes entières ne sont que quelques-unes des conséquences du terrorisme en mer, ce qui souligne la responsabilité qui nous incombe de lutter contre cette grave menace.

Troisièmement, la protection du patrimoine culturel doit rester une priorité. Daech et les groupes qui lui sont affiliés prennent systématiquement pour cible les sites historiques et religieux dans le but non seulement d'effacer les identités culturelles et d'alimenter les discours idéologiques, mais aussi de financer leurs activités grâce au trafic d'objets culturels pillés. Nous soulignons l'importance de mettre en œuvre des mesures pour sauvegarder les biens culturels, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2347 (2017), qui condamne la destruction du patrimoine en tant que tactique de guerre et moyen de financement du terrorisme.

Quatrièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être au cœur de nos mesures de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons du fait que la résolution 2734 (2024) précise que la violence sexuelle et fondée sur le genre constitue une forme de terrorisme.

Enfin, cinquièmement, les enfants restent parmi les victimes les plus vulnérables du terrorisme, car ils sont exposés au risque de recrutement, de radicalisation et d'exploitation. Conformément à la résolution 2427 (2018), les enfants touchés par un conflit armé doivent être considérés en premier lieu comme des victimes, et des

efforts particuliers doivent être déployés pour mettre en place des programmes de réadaptation, d'éducation et de réintégration.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein appui de la Grèce aux efforts de lutte contre le terrorisme de l'ONU et son engagement à garantir le respect des principes énoncés dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La réalité à laquelle nous sommes confrontés appelle une réponse internationale globale et coordonnée qui combine des mesures de sécurité avec des initiatives qui s'attaquent aux causes profondes du terrorisme, tout en protégeant et en respectant en permanence les droits humains et les dispositions du droit international humanitaire.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, de votre direction avisée des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, ainsi que de l'organisation de cette importante séance aujourd'hui. Je tiens également à remercier de leurs observations judicieuses le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, et la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M<sup>me</sup> Natalia Gherman.

Nous prenons note du vingtième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2025/72). Nous prenons également note du trente-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Depuis plus de 40 ans, nous sommes à l'avant-garde des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'une des principales cibles des attaques terroristes financées par nos adversaires dans la région, et nous avons payé un lourd tribut pour ce qui est des vies innocentes perdues, avec 80 000 victimes, et des dommages énormes causés à notre économie.

Le paysage mondial du terrorisme a considérablement évolué depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001). Les attentats terroristes se sont multipliés dans le monde entier, en particulier dans tout le Moyen-Orient, en Afrique et en Afghanistan et depuis ce pays. Si la structure centrale d'Al-Qaida a été détruite en Afghanistan, en grande partie, ajouterais-je, grâce aux efforts du Pakistan, plusieurs groupes qui lui sont affiliés sont apparus ailleurs, notamment en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Daech a été éliminé en Syrie et en Iraq, mais des branches de ce groupe ont également fait leur apparition en Afghanistan et au Sahel. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la menace posée par Daech et ses affiliés n'a pas diminué, et ils ont conservé leur résilience et leur capacité d'adaptation face à la pression antiterroriste.

La communauté internationale doit lutter de concert contre la menace terroriste, dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée fondée sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale. Je voudrais faire les suggestions suivantes à cet égard.

Premièrement, nous devons apporter une réponse plus efficace aux menaces actuelles et de plus en plus graves posées par le terrorisme. Nous avons discuté de la réponse à apporter aux défis complexes du terrorisme en Afrique il y a une semaine. La situation en Syrie a été évoquée au cours du présent débat. Par ailleurs, nous devons déployer des efforts sincères pour contrer les menaces terroristes émanant de l'Afghanistan. Après avoir réussi à neutraliser Al-Qaida et d'autres groupes terroristes à l'intérieur de ses frontières, le Pakistan poursuit sa lutte contre les menaces terroristes, telles que le Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP), Daech et la brigade Majid, qui opèrent depuis des sanctuaires situés de l'autre côté de ses frontières. Nous

sommes préoccupés par le fait que si l'on parle de Daech, la menace que représentent TTP et la brigade Majid pour le Pakistan n'a pas été mentionnée par nos collègues autour de la table. Plus de 24 groupes terroristes opèrent en Afghanistan, un pays qui est également la principale plaque tournante pour les activités de recrutement et de facilitation de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, comme le confirme le rapport de l'Équipe de surveillance. Je le répète, l'Afghanistan est la principale plaque tournante pour les activités de recrutement de Daech. Nous rejetons toute insinuation quant au fait que de telles activités de recrutement se dérouleraient au Pakistan. Nous combattons Daech, TTP et la brigade Majid, et nous continuerons de le faire avec détermination. La menace que représentent Daech, TTP et la brigade Majid concerne non seulement l'Afghanistan et le Pakistan, mais aussi l'ensemble de la région et au-delà. Ceux qui sont chargés de cette situation doivent tenir compte de ces évaluations. Et il faut faire face à l'ampleur de la menace posée par ces groupes terroristes et les groupes qui leur sont affiliés, qui est bien documentée dans le rapport du Secrétaire général et les rapports de l'Équipe de surveillance. Le Conseil doit agir sur la base de ces évaluations. Le Pakistan a adopté une stratégie nationale globale de lutte contre le terrorisme afin d'éliminer la menace terroriste qui émane de l'autre côté de ses frontières.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. Il s'agit notamment de la pauvreté, de l'injustice et des conflits prolongés non réglés, de l'occupation étrangère et du déni du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale et étrangère, tels que les territoires occupés de Palestine et du Jammu-et-Cachemire. Si nous ne remédions pas aux causes profondes, nos succès seront limités si nos efforts se limitent aux conséquences de ces politiques.

Troisièmement, les changements nécessaires doivent être apportés au dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et aux régimes de sanctions afin qu'ils soient dotés des moyens adéquats pour faire face aux difficultés actuelles et qu'ils représentent un mécanisme équitable, juste et complet. Le Pakistan soutient également le Bureau du Médiateur et préconise de renforcer ses capacités opérationnelles et son efficacité.

Quatrièmement, nous sommes préoccupés par l'utilisation par les terroristes des nouvelles technologies, y compris les technologies de l'information et des communications, pour s'organiser en ligne et collaborer avec les réseaux criminels transnationaux à des fins de recrutement et de financement de leurs activités. Nous devons nous attaquer aux nouveaux cyberoutils du terrorisme, notamment le dark web et les cryptomonnaies, qui sont de plus en plus utilisés pour les campagnes de radicalisation, l'incitation à la violence, le financement du terrorisme, la propagande et la désinformation par le biais des médias sociaux.

Cinquièmement, le terrorisme continue de prendre de nouvelles formes contre lesquelles des mesures efficaces font défaut. Pour venir à bout du terrorisme de manière globale, nous devons lutter contre les formes nouvelles et émergentes de terrorisme, y compris les actes de violence commis par des suprémacistes blancs, des extrémistes de droite et des groupes nationalistes, fascistes, xénophobes, islamophobes et antimusulmans violents, ainsi que par des groupes ayant des idéologies similaires dans diverses parties du monde.

Sixièmement, il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme ne soient pas utilisés à mauvais escient pour violer les droits humains et le droit international humanitaire. Les auteurs de violations des droits fondamentaux de la personne, en particulier du droit à l'autodétermination et dans les situations d'occupation étrangère, doivent répondre de leurs actes.

Septièmement, la communauté internationale n'a pas réglé le problème du terrorisme d'État, y compris l'utilisation du pouvoir de l'État en vue de réprimer les luttes légitimes pour l'autodétermination ou de poursuivre une occupation étrangère, qui font partie des pires manifestations du terrorisme d'État. En outre, rien n'a été fait pour remédier au problème du parrainage du terrorisme par les États dans d'autres pays.

Huitièmement, même si l'on prétend le contraire, les politiques de lutte contre le terrorisme n'ont jusqu'à présent pointé du doigt qu'une seule religion, l'islam, pour son affiliation au terrorisme et à l'extrémisme. Cette stigmatisation des musulmans attise les flammes de l'islamophobie et alimente la radicalisation.

Ces lacunes dans le cadre des efforts déployés par l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme doivent être comblées. C'est pour cette raison que le Pakistan recommande à l'Assemblée générale de créer un organe subsidiaire chargé de promouvoir la prise en compte universelle et la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, avec l'aide vitale du Bureau de lutte contre le terrorisme en tant qu'entité chargée de l'exécution. Nous étudierons cette proposition en consultation avec tous les États Membres intéressés et M. Vladimir Voronkov.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M<sup>me</sup> Natalia Gherman, de leurs exposés détaillés. Leurs éclairages apportent une précieuse contribution à nos délibérations collectives sur cette question cruciale.

Notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité mondiales continue de se heurter à des obstacles car les menaces terroristes évoluent et s'adaptent à notre monde en mutation. Des évaluations récentes montrent que les organisations terroristes demeurent résilientes, en dépit de nos efforts collectifs. Elles font preuve d'une capacité d'adaptation remarquable, transformant leurs structures organisationnelles et utilisant les nouvelles technologies pour atteindre leurs objectifs. Cette capacité d'adaptation doit faire l'objet d'une riposte internationale tout aussi dynamique et coordonnée.

Les résultats obtenus par la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme sont importants, mais nous devons reconnaître que notre tâche est loin d'être accomplie. La menace est devenue plus complexe, les groupes terroristes exploitant les instabilités régionales, les avancées technologiques et les griefs sociaux pour promouvoir leurs objectifs.

Nous avons observé des modèles d'expansion à travers les régions, car les groupes établissent des réseaux qui dépassent les frontières nationales. La présence croissante d'acteurs transnationaux associés à Daech dans notre région est une source de préoccupation internationale. Cette tendance doit faire l'objet d'une attention soutenue et d'une intervention coordonnée de notre part. Dans ce contexte, la riposte de la Somalie est un exemple prometteur de contre-mesures efficaces, le Gouvernement ayant mené des opérations militaires efficaces en collaboration avec ses partenaires internationaux pour neutraliser les groupes étrangers affiliés à Daech et mettre en œuvre des initiatives de sécurité conjointes. Ces faits démontrent à la fois les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et le potentiel de réussite lorsque nous travaillons ensemble. L'approche fondée sur des efforts concertés constitue un exemple instructif de la manière dont la coopération internationale peut donner des résultats tangibles dans le cadre de notre lutte commune contre le terrorisme.

Nous avons tiré des enseignements précieux de notre expérience directe face à ces problèmes. Nous avons appris que la lutte contre le terrorisme ne se limite pas à une simple riposte tactique, mais qu'elle exige de mettre en place une approche

multiforme pour lutter à la fois contre les menaces immédiates pour la sécurité et leurs causes sous-jacentes. On ne saurait trop insister sur le rôle de la prévention. Nous devons donc nous attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté, le manque d'éducation et le chômage, qui constituent un terreau fertile pour la propagation des idéologies extrémistes. Le développement durable reste notre arme la plus puissante pour lutter contre le terrorisme.

La technologie présente à la fois des défis et des possibilités dans nos efforts de lutte contre le terrorisme. Alors que les groupes terroristes exploitent de plus en plus les plateformes numériques et les technologies émergentes, les avancées réalisées dans ces domaines peuvent renforcer notre capacité à prévenir et à combattre les activités terroristes. Nous devons tirer profit des techniques sophistiquées tout en respectant les droits humains et les libertés fondamentales.

La protection des civils, en particulier des populations vulnérables, doit rester au premier plan de nos efforts de lutte contre le terrorisme. Nos stratégies doivent donner la priorité à la protection des civils tout en veillant à ce que les mesures antiterroristes ne créent pas par inadvertance de nouveaux griefs que les groupes terroristes pourraient exploiter.

Il est tout aussi important que nous nous engagions à renforcer les cadres juridiques internationaux et à garantir leur mise en œuvre effective. Les différentes résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme constituent une base solide, mais leur succès dépend de leur application cohérente et coordonnée par les États Membres.

Pour terminer, le terrorisme est un défi mondial qui touche l'ensemble de l'humanité, indépendamment des frontières, des croyances et des origines. Un engagement soutenu, une coopération renforcée et une détermination inébranlable sont nécessaires pour y faire face. Pour que nos efforts de lutte contre le terrorisme soient couronnés de succès, nous devons maintenir un équilibre délicat entre les mesures de sécurité et le respect du droit international, des droits humains et des libertés fondamentales. Il est essentiel de réaffirmer notre détermination collective à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, tout en défendant les principes et les valeurs qui définissent notre communauté internationale.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et M<sup>me</sup> Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés instructifs.

La République de Corée reste vivement préoccupée par le fait que le terrorisme continue de compromettre la paix et la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général (S/2025/72) nous rappelle que Daech poursuit ses activités et s'adapte à travers le monde malgré les efforts concertés déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme.

En Afrique, le terrorisme est non seulement de plus en plus répandu, mais il est aussi plus meurtrier, dans un contexte marqué par la fragilité des États et une dynamique régionale complexe. En Afrique de l'Ouest, le terrorisme s'étend du Sahel central, qui est déjà un épice de terrorisme, aux États côtiers, touchant gravement les civils, en particulier l'éducation des enfants et l'action humanitaire. En Afrique de l'Est, Daech intensifie de nouveau ses efforts de recrutement et de financement, avec des progrès en matière d'armement et de technologie.

En Syrie, Daech continue d'essayer de tirer parti de l'instabilité régionale et des troubles politiques. Il serait en train d'exploiter le vide administratif dans le centre de la Syrie, utilisant cette zone comme base pour planifier ses opérations extérieures, renforçant ainsi sa portée et ses capacités stratégiques. En outre, les centres de détention où se trouvent des membres de Daech dans le nord-est de la Syrie sont de plus en

plus fragiles. Les problèmes humanitaires de longue date, les recrutements internes qui sont signalés et le fait que les détenus n'ont pas encore été rapatriés augmentent le risque de radicalisation au sein de ces installations.

En Afghanistan, la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) reste profondément liée aux conditions de sécurité précaires dans le pays. Le groupe continue d'exploiter les divisions ethniques et sectaires, intensifiant le recrutement au sein des populations marginalisées. Dans le même temps, la multiplication des madrassas jihadistes crée un environnement propice à la radicalisation. Tout en reconnaissant les efforts antiterroristes déployés par les Talibans pour lutter contre l'EIIL-K, des inquiétudes subsistent quant à leur sélectivité en matière de lutte contre le terrorisme. La dynamique plus large entre les groupes terroristes, y compris Tehrik-e Taliban Pakistan et Al-Qaida, complique encore la situation et exige une surveillance étroite et une réponse internationale plus efficace.

Collectivement, ces menaces mondiales soulignent l'urgence d'entreprendre des actions coordonnées pour faire face aux défis multiformes posés par le terrorisme. Je voudrais formuler trois réflexions à cet égard.

Premièrement, l'évolution rapide des nouvelles technologies, en particulier de l'intelligence artificielle (IA), présente à la fois des possibilités et des défis pour les efforts de lutte contre le terrorisme. Alors que les groupes terroristes exploitent de plus en plus l'IA à des fins de propagande et de recrutement, elle offre également des outils puissants pour améliorer notre riposte collective au terrorisme. Nous pouvons tirer parti des analyses fondées sur l'IA pour améliorer la détection des menaces, lutter contre la propagande terroriste et renforcer l'intégrité de l'information.

À cet égard, la République de Corée a le plaisir d'annoncer son nouveau projet baptisé « L'IA pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent », conçu en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme. Ce projet vise à analyser la façon dont les terroristes exploitent l'IA dans leurs discours et à renforcer la capacité des États Membres à contrer ces tactiques en intégrant des solutions axées sur l'IA. Nous nous félicitons de la participation des États Membres à cette entreprise importante.

Deuxièmement, l'évolution du financement du terrorisme, qui s'appuie sur les cybertechnologies et les plateformes numériques, exige une nouvelle réponse coordonnée. Comme cela a été signalé lors du débat public de haut niveau qui s'est tenu en juin dernier pendant notre présidence du Conseil (voir S/PV.9662), certaines cyberactivités malveillantes visent à financer le terrorisme, ce qui souligne la nécessité d'une vigilance constante. À ce titre, nous réaffirmons qu'il importe que le Conseil approfondisse sa compréhension de l'évolution des menaces dans le cyberspace. Nous nous félicitons également de l'adoption récente par le Comité contre le terrorisme de principes directeurs non contraignants sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui contiennent des orientations utiles pour renforcer les mesures réglementaires nationales. En tant que membre du Groupe d'action financière, la République de Corée continuera de contribuer à l'élaboration de normes solides en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

Troisièmement, il faut intégrer des mesures pour prévenir et combattre l'extrémisme violent dans les plans d'action visant à pérenniser la paix sur l'ensemble du continuum de la paix. En ce qui concerne le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, les initiatives qui s'attaquent aux causes profondes de la radicalisation jouent un rôle capital pour contenir la prolifération du terrorisme et briser le cercle vicieux de la récurrence des conflits, en particulier pendant les processus de consolidation de la paix après un conflit. En tant que nouveau coordonnateur informel entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil

de sécurité, la République de Corée étudiera activement les moyens de renforcer la collaboration entre ces deux entités.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés très utiles d'aujourd'hui.

Le Royaume-Uni maintient son engagement à contrer la menace que continuent de représenter Daech et ses affiliés. Si la communauté internationale a réalisé des progrès soutenus dans la lutte contre Daech, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Daech continue d'exploiter l'instabilité régionale, de provoquer des divisions et de chercher de nouveaux moyens de financer ses opérations grâce aux technologies émergentes. Il représente toujours une menace mondiale à laquelle nous devons faire face collectivement.

Au Moyen-Orient, après des décennies d'atrocités commises par le régime d'Al-Assad, le Royaume-Uni est aux côtés du peuple syrien et soutient son désir de construire un avenir plus stable, plus libre et plus prospère. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être déployés, notamment par la Coalition mondiale contre Daech, pour réprimer ce groupe et réduire le risque qu'il représente alors que la Syrie s'engage sur la voie d'une transition politique historique.

L'Iraq reste également un partenaire essentiel : la réduction de l'influence et des activités de Daech dans le pays est à mettre au crédit de la détermination iraquienne et des efforts militaires soutenus déployés aux côtés des partenaires de la coalition. Le Royaume-Uni demeure déterminé à rendre justice aux personnes rescapées des crimes perpétrés par Daech. Nous continuerons de collaborer avec le Gouvernement iraquien, dans ses efforts pour fonder sur le travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, afin de garantir l'application du principe de responsabilité par l'intermédiaire de son centre national de coopération judiciaire internationale.

En Asie, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) continue de représenter une menace malgré les efforts déployés pour le combattre, notamment par le Pakistan et d'autres pays de la région. Le Royaume-Uni continue de coordonner l'action contre ce groupe par l'intermédiaire du groupe diplomatique contre l'EIL-K, en s'attaquant à sa propagande et en cherchant à restreindre son accès aux ressources financières.

En Afrique, Daech poursuit son expansion dans de vastes régions du continent, menaçant la stabilité régionale et incitant des individus à commettre des attentats. L'Union africaine joue un rôle central dans la coordination de la réponse internationale, et le Royaume-Uni se félicite notamment du renouvellement du mandat de la Force multinationale mixte et du récent déploiement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie.

Enfin, nous ne pouvons pas combattre le terrorisme en recourant uniquement à la force. Une approche mobilisant l'ensemble de la société, avec la participation véritable des femmes, est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. La protection des droits humains et de l'état de droit doit être au cœur de tous nos efforts.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Vladimir Voronkov et M<sup>me</sup> Natalia Gherman de leurs exposés sur les activités que les organismes des Nations Unies relevant de leur responsabilité mènent pour lutter contre Daech. Nous apprécions grandement leurs efforts et continuerons à leur apporter tout notre soutien.

Le dernier rapport thématique du Secrétaire général (S/2025/72) indique que la menace posée par Daech non seulement n'a pas disparu, mais qu'elle continue de

croître. Le mois dernier, le Conseil a tenu un débat public sur la lutte contre le terrorisme en Afrique (voir S/PV.9842). La quasi-totalité des participants ont exprimé leur inquiétude face aux activités des combattants terroristes. Cela confirme l'urgence et la portée mondiale de la menace. Nous sommes fermement convaincus que la victoire dans la lutte contre le terrorisme ne peut être remportée que collectivement. En théorie, tout le monde est d'accord avec ce postulat, mais dans la pratique, unir les efforts est une tâche qui n'a rien de trivial. Le problème réside dans la réticence et le manque de volonté de certains États à renoncer à la politique de deux poids, deux mesures et à l'utilisation de terroristes pour atteindre des objectifs géopolitiques, y compris pour renverser des gouvernements indésirables et pour créer et entretenir des foyers d'instabilité régionale.

Un certain nombre de pays occidentaux ne considèrent pas le terrorisme comme un mal absolu et n'ont pas de politique de tolérance zéro à son égard. Pour eux, il s'agit d'un instrument de politique néocoloniale et de pression sur des États souverains et qu'ils utilisent pour assurer leur propre domination. C'est pourquoi ils soutiennent, financent et arment les terroristes sans aucun remords. Il est en effet très commode de nourrir de ses propres mains une hydre terroriste afin de justifier, sous prétexte de combattre cette hydre, une agression militaire contre un État étranger et une occupation prolongée de son territoire.

Les États d'Afrique, qui se trouvent en première ligne de la lutte contre le terrorisme, dénoncent aujourd'hui sans détour le rôle des pays occidentaux dans l'émergence de ce problème. Cela inclut des sabotages délibérés et des opérations prétendument antiterroristes qui durent depuis des années et qui, après examen, se révèlent être de simples simulacres visant à justifier le maintien d'une présence militaire étrangère qui n'est plus la bienvenue depuis longtemps.

À cet égard, nous avons été interpellés par la conclusion scandaleuse et totalement infondée figurant dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il semblerait que les opérations antiterroristes menées par les États dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger soient l'une des raisons qui expliquent l'expansion vers l'est des activités de l'État islamique du Grand Sahara. Comment peut-on reprocher aux États de lutter contre le terrorisme et de tenter de protéger leurs populations contre les combattants terroristes ? De telles conclusions soulèvent des questions quant à la compétence des membres du personnel du Secrétariat qui ont préparé le rapport. Au lieu de faire de telles déductions, ils auraient dû examiner les faits concernant l'aide apportée aux terroristes au Sahel par certains pays occidentaux et par Kiev, qui couvrent en réalité les activités des terroristes et empêchent leur élimination.

L'Ukraine fournit des drones et des armes aux terroristes. Ses autorités ont ouvertement reconnu avoir aidé des combattants affiliés à Al-Qaida à attaquer les forces gouvernementales au Mali. Autrefois utilisée comme base arrière par les combattants terroristes étrangers, l'Ukraine est aujourd'hui devenue une plaque tournante logistique depuis laquelle les armes occidentales fournies au régime de Kiev sont disséminées dans le monde entier. Ces armes tombent entre les mains de criminels et de terroristes. Les autorités ukrainiennes se vantent d'avoir commis des attentats terroristes et d'entretenir des liens avec des réseaux terroristes internationaux.

Le terrorisme a des causes profondes. Il s'agit notamment des conflits armés, de la pauvreté, de la faiblesse des institutions étatiques et de l'absence de contrôle sur les ressources naturelles. Nous ne devons pas oublier que nombre de ces problèmes sont le résultat d'un sombre héritage colonial.

Cependant, il y a un élément déclencheur qui est souvent passé sous silence : l'invasion de la Libye par l'OTAN et l'invasion de l'Iraq, qui ont donné naissance à Daech. Nous pensons qu'il est aussi important de discuter du fait que la formation

des combattants et la promotion de l'idéologie extrémiste sont souvent le fait de forces extérieures à la région. Celles-ci profitent habilement des problèmes socio-économiques, se livrent à une interprétation perversée des fondements, des traditions et des valeurs culturels et religieux, et instrumentalisent les idées de fausse supériorité ou, au contraire, les griefs historiques.

À cet égard, l'internationale terroriste, y compris Al-Qaida et Daech, et les nationalistes radicaux en Ukraine ont de nombreux points communs. Ceux-ci, sous la direction de leurs soutiens occidentaux, sont devenus de véritables terroristes qui, à l'instar du bataillon Azov et d'autres unités néonazies du régime de Kiev, se sont illustrés en commettant des crimes systématiques contre la population civile, ainsi que des actes terroristes sur le territoire de la Russie et d'autres pays.

Dans ce contexte, les récentes révélations concernant les activités de l'Agence des États-Unis pour le développement international ne nous surprennent guère. Nous affirmons depuis longtemps qu'elle finance des éléments radicaux dans le monde entier. Auparavant, ces affirmations étaient simplement considérées comme de la propagande russe, mais elles se sont finalement révélées exactes.

Le problème des armes qui tombent entre les mains des terroristes n'a pas reçu l'attention qu'il mérite dans le rapport du Secrétaire général. En effet, à de nombreuses reprises au cours des opérations menées pour détruire Daech, une quantité considérable d'armes de fabrication occidentale, ainsi que d'armes fabriquées dans des usines d'Europe de l'Est, a été découverte dans les entrepôts des combattants. Il y a même eu des publications dans les médias occidentaux sur les livraisons d'armes au Moyen-Orient.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation en Afghanistan, où l'activité croissante de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan n'est pas un hasard. Les soldats de l'OTAN ont quitté précipitamment l'Afghanistan et ont laissé derrière eux d'énormes stocks d'armes et de matériel. Ceux-ci sont notamment tombés entre les mains des membres de Daech.

Nous insistons sur l'importance des mesures visant à rapatrier les combattants terroristes étrangers des zones de conflit armé, en particulier de la Syrie et de l'Iraq. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'existence de camps tels que ceux de Hol et de Roj dans le nord-est de la Syrie, où se trouvent des dizaines de milliers de personnes, y compris des femmes et des enfants, est marquée par la violence et des violations des droits humains. Ces camps sont des foyers de radicalisation et sont utilisés par les terroristes pour recruter de nouveaux membres. Plusieurs États refusent toujours de rapatrier leurs ressortissants, invoquant des problèmes politiques et juridiques. C'est là la véritable cause des violations des droits humains mentionnées dans le rapport. Nous appelons tous les États à redoubler d'efforts pour rapatrier leurs ressortissants, y compris les combattants eux-mêmes ainsi que les membres de leurs familles. Dans le même temps, après le rapatriement, la première tâche consiste à faire en sorte que ces citoyens répondent des crimes qu'ils ont commis. La Fédération de Russie s'est engagée à rapatrier ses citoyens. Nous avons déjà rapatrié plus de 500 personnes, dont des femmes et des enfants, depuis la Syrie et l'Iraq. Nous avons fait de leur réadaptation et de leur réintégration une priorité.

Pour en revenir à la question des deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme, je tiens à souligner qu'une telle approche sape la paix et la sécurité internationales. Nous demandons aux pays occidentaux de faire preuve de transparence et d'éviter les approches sélectives en matière de lutte contre le terrorisme. Près d'un quart de siècle s'est écoulé depuis les événements du 11 septembre 2001. À l'époque, la communauté internationale s'est rassemblée rapidement et a pu mettre en place une architecture globale de lutte contre le terrorisme. Il importe de ne pas détruire ces fondations qui ont été posées grâce à des efforts considérables concertés.

**M. Alfaro de Alba** (Panama) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, et la Sous-secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Natalia Gherman, de leurs précieuses observations, ainsi que vous, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour de votre présidence.

Le Panama exprime sa profonde inquiétude face à la menace latente que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son vingtième rapport (S/2025/72). Ce rapport décrit une dure réalité : le terrorisme n'a pas disparu, il s'est transformé, infiltrant les espaces numériques, exploitant les conflits, violant les droits humains et exploitant l'absence d'opportunités pour recruter et financer sa cause. Ces éléments appellent à une réflexion et à l'action dans certains domaines.

Premièrement, la ténacité et l'adaptabilité de Daech et de ses affiliés, ainsi que d'Al-Qaïda, méritent notre attention. La ténacité – la capacité de survivre – de ces groupes, malgré les efforts internationaux et nationaux visant à les éliminer, continue de poser un lourd défi à la sécurité régionale et internationale. Elle met en évidence le risque que des arsenaux non sécurisés, y compris des matières chimiques dangereuses, soient utilisés par des acteurs terroristes, ce qui nécessite de renforcer la coopération internationale de toute urgence pour réduire leur capacité de mobilisation et enrayer leur propagande. En outre, il convient d'envisager de renforcer le régime de sanctions en tant que mécanisme d'action commune pour empêcher ces groupes terroristes de fusionner, notamment en visant leurs dirigeants. Si la présence de Daech a considérablement diminué au Moyen-Orient, l'instabilité politique et sociale persistante au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie continue d'être un facteur qui facilite le recrutement et la radicalisation de jeunes de différents pays, ce qui amplifie le défi que ce groupe représente pour la communauté internationale. Nous espérons que les États s'abstiendront de prendre des mesures qui exacerbent ces facteurs.

Deuxièmement, l'ingéniosité dont ces groupes font preuve pour financer leurs activités et leur utilisation de technologies nouvelles et émergentes sont également frappantes. Nous savons que le terrorisme se nourrit du secret, des flux d'argent dans la clandestinité. Nous restons profondément alarmés par le fait que, malgré la pression internationale, Daech continue de développer sa capacité d'innovation dans l'utilisation des technologies avancées, de décentraliser ses opérations et de se tourner vers de nouvelles formes de financement pour assurer sa pérennité, y compris les cryptomonnaies et d'autres mécanismes numériques. Le Panama est l'un des rares pays, voire le seul pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à faire partie de la Coalition mondiale contre Daech. Notre soutien vise exclusivement à empêcher les groupes terroristes d'utiliser le système bancaire panaméen pour se financer. Par conséquent, nous constatons avec satisfaction que ces progrès sont mentionnés dans le rapport, conformément au communiqué conjoint publié par la Coalition en octobre 2024, élaboré sous la direction des États-Unis. Nous appelons à la poursuite de la coopération aux niveaux national et régional, ainsi qu'entre les différents organismes, pour créer des outils permettant d'identifier et de confisquer les avoirs des terroristes.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la crise humanitaire et la situation en matière de rapatriement et de réintégration. Nous notons avec inquiétude l'intensification de la violence et de luttes entre les groupes armés, qui exacerbe la crise humanitaire en Syrie et crée un environnement propice à la résurgence des groupes terroristes. Nous appelons d'urgence la communauté internationale à renforcer les efforts de protection, d'assistance et de soutien, en particulier pour les enfants et les femmes touchés par le terrorisme. Ce n'est que par une approche humanitaire

et fondée sur les droits de l'enfant que nous pourrions garantir leur protection et éviter qu'ils ne soient victimes de deux maux : le terrorisme et la négligence de la communauté internationale. Nous saluons les efforts déployés par certains États en matière de rapatriement, de réadaptation et de réinsertion des enfants associés à des groupes terroristes, et nous encourageons la communauté internationale à s'inspirer de cet exemple. Nous pensons que dans le cadre des mesures prises pour répondre à la demande du Secrétaire général de faciliter des rapatriements sûrs, il est essentiel que ces efforts soient accompagnés de programmes efficaces pour permettre à ces enfants de se réintégrer dans leurs communautés, en les soustrayant à l'influence des groupes extrémistes et en leur offrant des possibilités d'éducation, d'emploi et de stabilité.

Cependant, tous ces efforts doivent être complétés par un appui continu aux pays touchés pour renforcer leurs institutions de sécurité, promouvoir le développement économique et s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation.

**M<sup>me</sup> Jaraud-Darnault** (France) : Je remercie M. Voronkov et M<sup>me</sup> Gherman pour leurs interventions.

Le terrorisme reste l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales. Daech, Al-Qaida et leurs affiliés représentent la menace terroriste la plus aiguë. Ces groupes continuent de se reconfigurer et continuent à étendre leur présence sur plusieurs continents. Au Levant, en Afrique, en Afghanistan et en Asie centrale, ils ont démontré leur capacité à mener des attaques transfrontalières et à projeter des attaques loin de leurs bases.

Daech, en particulier, renforce son assise au Sahel, dans le golfe de Guinée et dans la Corne de l'Afrique. La montée en puissance de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, considéré comme la branche la plus active de Daech, constitue une préoccupation majeure. Daech reste une menace importante en Iraq et, surtout, en Syrie. L'organisation cherche à exploiter la transition en cours pour reconstituer un sanctuaire dans ce pays. Nous appelons les autorités syriennes de transition à poursuivre la lutte contre le terrorisme et à préserver les acquis des années de lutte contre Daech.

Les modes opératoires de ces groupes terroristes évoluent. Ils détournent les nouvelles technologies, comme les drones, pour conduire des attaques plus ciblées et plus mortelles. Ils continuent d'instrumentaliser Internet et les réseaux sociaux pour accroître la résonance de leurs attaques, pour diffuser une propagande visant à radicaliser les audiences et inciter au passage à l'acte ou encore pour attirer de nouvelles recrues. Ces groupes prospèrent sur le terreau des violations des droits fondamentaux, l'exclusion des femmes et les inégalités de genre. Leur utilisation des violences sexuelles comme moyen de propager la terreur est documentée.

Face aux évolutions de la menace, nos réponses doivent être globales et adaptées aux réalités de terrain. La France poursuit son engagement, avec ses partenaires, dans le cadre de la Coalition internationale contre Daech. Les frappes conduites en décembre 2024 dans le cadre de la Coalition témoignent de notre détermination dans la lutte contre Daech. L'action de la Coalition doit se poursuivre dans ses volets militaire et civil.

Mais notre combat commun contre le terrorisme ne peut être efficace que s'il s'attaque, en parallèle, aux causes profondes de la radicalisation menant à la violence. Le soutien au développement, le renforcement de la gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption sont des compléments essentiels de l'approche sécuritaire. Les prétendues offres sécuritaires proposées par certaines sociétés militaires privées s'inscrivent à rebours de cette approche globale et ne font qu'attiser le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans un cadre partenarial, incluant les organisations régionales et internationales. Nous devons faire plein usage des instruments multilatéraux mis en place par le Conseil, y compris le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, central dans le système international de lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme joue un rôle essentiel pour guider les États dans la mise en œuvre des résolutions, par ses recommandations ciblées et ses recommandations adaptées aux contextes nationaux. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme fournissent une assistance technique précieuse pour renforcer les capacités des États touchés par le terrorisme. L'action de la Coalition internationale contre Daech s'inscrit dans le plein respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil.

Nos réponses doivent s'adapter aux évolutions de la menace terroriste. La lutte contre le financement du terrorisme est ainsi une priorité. Il est nécessaire de lutter ensemble contre tous les modes de financement, y compris les cryptoactifs et les modes de financement participatifs sur Internet.

Enfin, je le rappelle, aucune stratégie antiterroriste ne sera efficace si elle ne s'inscrit pas dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

**M. George** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants, M. Vladimir Voronkov et M<sup>me</sup> Natalia Gherman, de leurs éclairages très utiles sur l'évolution des menaces que représentent Daech et les groupes qui lui sont affiliés.

Nous tenons tout d'abord à adresser nos sincères condoléances à tous les États Membres qui ont été victimes des récents attentats terroristes qui ont malheureusement entraîné des pertes matérielles et en vies humaines. Le terrorisme sous toutes ses formes est un fléau que nous devons endiguer, affaiblir et, à terme, éradiquer si nous voulons construire un monde plus sûr et plus pacifique.

La Sierra Leone se félicite du vingtième rapport stratégique semestriel du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2025/72). Nous prenons acte de l'action cruciale menée par les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour lutter contre ces menaces et ces attaques, leurs répercussions et les conditions sous-jacentes propices à leur enracinement et à leur propagation.

À l'échelle mondiale, le terrorisme constitue aujourd'hui la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, la menace terroriste mondiale a évolué et s'est étendue à de nombreux pays et régions. Daech et les groupes qui lui sont affiliés continuent de faire preuve de résilience et d'adapter leur mode opératoire en menant une vaste campagne de propagande, en accroissant leurs ressources financières, en recrutant de nouveaux combattants, en améliorant leurs connaissances spécialisées et en se dotant de nouvelles technologies, et ce, malgré les progrès soutenus accomplis par les États Membres en s'attaquant au commandement et aux opérations financières de Daech.

La situation en Syrie est très préoccupante, étant donné que Daech pourrait tirer parti des conditions de sécurité précaires pour renforcer sa position et étendre ses opérations. Le risque existe également que des stocks d'armes de pointe, y compris des systèmes de drone dans le pays, ne soient plus sécurisés et tombent aux mains de Daech, d'autant plus que des milliers de combattants du groupe se trouvent toujours dans des prisons et des camps de réfugiés dans le nord-est de la Syrie, notamment dans le camp de Hol, qui accueille environ 39 000 membres de Daech.

Les branches de Daech et les groupes qui lui sont affiliés, y compris la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », représentent le plus grand danger pour la

stabilité et le développement de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, les attaques violentes ayant augmenté de plus de 250 % en l'espace de deux ans seulement. Selon le Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, plus de 3 400 attaques terroristes ayant fait près de 14 000 morts ont été recensées sur le continent africain pour la seule année 2024. Ces statistiques font froid dans le dos, et les récentes attaques au Nigéria, au Mali et au Bénin mettent en lumière l'effroyable réalité.

Les activités terroristes ont des effets particulièrement dévastateurs sur les femmes et les filles. Les terroristes exploitent et brutalisent souvent les femmes au moyen d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment des mariages forcés et des enlèvements, ce qui provoque de profonds traumatismes dont les répercussions touchent des communautés entières. Les familles sont déplacées, les moyens de subsistance sont détruits et le tissu social, qui est indispensable pour la résilience et le relèvement, est déchiré. À cet égard, nous sommes conscients de l'importance de la résolution 2734 (2024), qui reconnaît que les violences sexuelles et fondées sur le genre sont des tactiques terroristes et un motif d'inscription sur la liste des sanctions du régime prévu par la résolution 1267 (1999) concernant Daech et Al-Qaïda.

La communauté internationale doit renforcer la solidarité, intensifier la coopération et s'attaquer conjointement à cette menace transnationale de plus en plus complexe et sombre. Dans ce contexte, nous souhaitons formuler les observations suivantes.

Premièrement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme dans le cadre d'une approche globale et à long terme afin d'empêcher son enracinement et sa propagation. Une approche axée sur la sécurité ne suffit pas pour contrer cette menace. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'apporter des réponses globales, non cinétiques, menées à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, qui soient axées sur l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de l'éducation, de l'emploi, de l'économie et le développement durable. Nous encourageons les États Membres à intégrer dans leurs stratégies de prévention l'analyse et les recommandations issues des évaluations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Deuxièmement, les êtres humains doivent être au centre de tous les efforts, en particulier ceux qui sont le plus touchés par l'adversité, comme les femmes, les jeunes et les minorités. La dignité humaine doit être respectée en toutes circonstances. La Sierra Leone est profondément préoccupée par la situation des femmes et des filles touchées par les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par Daech. À cet égard, un accent particulier doit être mis sur la prise en compte des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité afin non seulement de faire face aux conséquences immédiates du terrorisme sur les femmes et les filles, mais aussi de leur donner les moyens de jouer un rôle central dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Troisièmement, une riposte mondiale est essentielle, car de nombreux problèmes mondiaux, notamment le terrorisme, l'extrémisme violent et les changements climatiques, revêtent un caractère transnational. Cette responsabilité collective doit transcender les intérêts politiques, et l'influence extérieure doit être mise à profit de manière positive et constructive. À cette fin, la communauté internationale doit tenir compte des efforts de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que des institutions financières internationales, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile.

Quatrièmement, le régime de sanctions de l'ONU, y compris la résolution 1267 (1999), reste un outil efficace pour lutter contre le terrorisme et pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales. Nous prenons acte des efforts

déployés par le Groupe d'action financière (GAFI) et appelons au renforcement de la coordination entre l'ONU et le GAFI en vue de recenser les lacunes des cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et d'y remédier. Nous appelons également les États Membres à appliquer pleinement et activement les mesures de sanction visant à combattre et prévenir la menace que représentent les actes terroristes.

Enfin, pour éliminer efficacement cette menace mondiale, nous devons prendre des mesures aux niveaux national, régional et international. Il est donc primordial de renforcer les cadres sécuritaires et réglementaires ainsi que les mécanismes de responsabilité pour une réponse coordonnée à ces niveaux. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour lutter contre le terrorisme, notamment la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, la création et la mise en place du comité ministériel de l'Union africaine sur la lutte contre le terrorisme et l'élaboration d'un plan d'action stratégique continental global sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, pour n'en citer que quelques-uns. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts visant à renforcer la coopération régionale et le développement des institutions dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Je pense notamment à la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue en avril 2024 à Abuja et qui a lancé le processus d'Abuja en vue de la mobilisation de ressources avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme. En outre, nous insistons sur la nécessité d'un financement adéquat, durable et prévisible des efforts de lutte contre le terrorisme, en particulier en Afrique, et, dans ce contexte, nous appelons à l'application intégrale et immédiate de la résolution 2719 (2023) pour le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et consacrées à la lutte contre le terrorisme ou ses effets sur le continent.

Pour terminer, la Sierra Leone souligne l'importance de l'échange d'informations et de la collaboration entre les gouvernements, les institutions, le secteur privé et les acteurs de la sécurité au-delà des frontières pour lutter efficacement contre la prolifération des groupes terroristes et leurs activités destructrices. Les ressources collectives permettront d'obtenir de meilleurs résultats et sont primordiales pour reconstruire nos défenses contre le terrorisme. En adoptant le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à construire un monde sans terrorisme, en ligne et hors ligne. Ne laissons pas passer l'occasion sans précédent que nous offre le Pacte pour l'avenir pour renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme, œuvrer pour un avenir sans terrorisme et construire un monde plus pacifique, plus prospère, plus digne et plus sûr pour tous et toutes.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Nos remerciements vont également aux équipes du Bureau de lutte contre le terrorisme, à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour la préparation des rapports à l'examen.

En ce qui concerne la menace posée par Daech, je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, la Slovénie redit ses inquiétudes quant à l'adaptabilité et à la résilience de Daech et de ses affiliés, malgré des opérations antiterroristes relativement réussies et des niveaux élevés d'attrition des dirigeants. La structure opérationnelle de plus en plus décentralisée signifie que les opérations cinétiques n'auront qu'une incidence limitée sur la menace globale. Si ces opérations sont essentielles pour assurer la sécurité à court terme, de nouvelles approches à plusieurs niveaux axées sur la prévention deviendront encore plus indispensables.

C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'adopter des stratégies globales, inclusives et tenant compte des questions de genre, des stratégies qui s'attaquent aux moteurs du terrorisme et à l'extrémisme violent qui le favorise, tout en veillant au respect du droit international, des droits humains et de l'état de droit. Ces efforts doivent inclure une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de l'ensemble de la société et rester en phase avec les tendances observées dans le fonctionnement des réseaux terroristes. Ils doivent être particulièrement axés sur les jeunes et leur éducation, car les jeunes sont en train de devenir la principale cible de la radicalisation. Le rôle des femmes et des organisations dirigées par des femmes est essentiel dans les activités de prévention et de déradicalisation et doit être reconnu. Les outils numériques qui sont souvent employés pour radicaliser et recruter doivent être utilisés pour la prévention d'une part et pour offrir d'autres options, telles que l'éducation, d'autre part.

Deuxièmement, nous prenons note des récents événements en Syrie et des efforts déployés par les autorités intérimaires pour stabiliser le pays et unifier les forces de sécurité. Depuis leur arrivée au pouvoir, les autorités ont réussi à limiter l'influence des acteurs extérieurs, même s'il reste beaucoup à faire. Nous partageons l'inquiétude des États Membres qui craignent que Daech n'exploite les vides sécuritaires pour accroître sa puissance dans la région. Les autorités intérimaires doivent s'efforcer d'empêcher la résurgence de Daech et d'autres groupes terroristes et sécuriser les stocks d'armes, en particulier les armes chimiques et toutes les armes de pointe. Nous ne pouvons pas nous permettre qu'elles finissent entre les mains de terroristes.

Troisièmement, le régime établi par la résolution 1267 (1999) sur les sanctions contre Daech et Al-Qaida reste un outil important pour appuyer les efforts anti-terroristes et la lutte contre Daech. Il est encourageant de voir que de plus en plus d'États Membres reconnaissent les avantages de ce régime et envisagent d'y recourir. Nous rappelons que, pour qu'une sanction soit efficace, elle doit être dûment mise en œuvre.

Je conclus en saluant les efforts considérables et les projets importants menés par différentes entités des Nations Unies et des partenaires de l'ONU, sous la coordination du Bureau de lutte contre le terrorisme. Il est impératif que les États Membres renforcent la coopération entre eux directement et avec l'aide d'instances régionales et internationales. Alors que le terrorisme cherche à nous diviser par la peur, nous devons y répondre en faisant front commun et avec courage.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. La Chine félicite le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) du travail considérable qu'ils ont accompli afin de promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Nous constatons à l'heure actuelle une augmentation du terrorisme, et la menace qu'il représente pour la communauté internationale reste complexe et grave. Le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder la priorité à la lutte contre le terrorisme, insister sur la tolérance zéro à l'égard de ce fléau et s'opposer à la politique de deux poids, deux mesures et à la sélectivité dans la lutte contre le terrorisme. Il doit promouvoir le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes favorables à ce que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui relève du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur

sont associés, continue de suivre et d'analyser la situation mondiale en matière de terrorisme, en vue d'éclairer les travaux du Conseil de sécurité et des États Membres.

Je voudrais faire trois observations en particulier.

Premièrement, le rapport du Secrétaire général (S/2025/72) souligne que la communauté internationale doit suivre de près l'évolution récente et soudaine de la situation en Syrie, car les organisations terroristes pourraient l'exploiter pour étendre leurs opérations et des stocks d'armes pourraient tomber entre les mains de terroristes. La nomination récente à des postes à responsabilité de combattants terroristes étrangers en Syrie, dont le chef de l'organisation terroriste inscrite sur la liste du Conseil de sécurité, le Parti islamique du Turkestan, également connu sous le nom de Mouvement islamique du Turkestan oriental, est une source de grave préoccupation pour la Chine. Nous demandons instamment aux autorités syriennes de s'acquitter de leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme et d'empêcher tout terroriste d'utiliser le territoire syrien pour menacer la sécurité d'autres pays. Un grand nombre de combattants terroristes étrangers sont en Syrie depuis longtemps, ce qui constitue un grave risque pour la sécurité. La Chine soutient un processus de rapatriement accéléré et appelle les pays concernés à rapatrier leurs ressortissants.

Deuxièmement, les organisations terroristes, telles que Daech, Al-Qaida et le Mouvement islamique du Turkestan oriental, sont actuellement très actives en Afghanistan et travaillent ensemble. Non seulement elles compromettent la sécurité en Afghanistan, mais elles constituent également une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. La Chine appelle le Gouvernement intérimaire afghan à prendre des mesures visibles et vérifiables pour démanteler et éliminer toutes les organisations terroristes implantées en Afghanistan. La Chine soutient les pays d'Asie centrale et l'Organisation de coopération de Shanghai alors qu'ils œuvrent à renforcer la coopération avec l'Afghanistan, s'attellent conjointement au règlement des problèmes de sécurité posés par le terrorisme, aident l'Afghanistan à s'intégrer dans la coopération économique régionale et s'efforcent d'éliminer les conditions propices au terrorisme.

Troisièmement, l'Afrique devient la nouvelle frontière du contre-terrorisme international. Le mois dernier, un attentat terroriste dévastateur au Bénin a coûté la vie à au moins 28 personnes. Les attaques terroristes au Burkina Faso ont laissé quelque 4 millions de personnes sans soins médicaux. L'insuffisance des capacités de lutte contre le terrorisme constitue un défi pour de nombreux pays africains. La communauté internationale doit accroître son soutien en termes de financement, d'équipement, de renseignement, de ressources humaines et de fournitures logistiques. L'ONU et ses partenaires doivent resserrer leur coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et aider l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de lutte contre le terrorisme et à développer ses institutions.

La Chine a toujours apporté son appui et sa contribution à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et aide depuis longtemps les pays en développement, en particulier les pays africains, à renforcer leur capacité de lutte contre le terrorisme par des voies bilatérales et multilatérales. Elle soutient également les projets de lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la DECT par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. Nous continuerons à travailler main dans la main avec toutes les parties pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et concourir à l'avènement d'un monde qui jouit d'une paix durable et d'une sécurité universelle.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste.

*La séance est levée à 11 h 50.*